

Microbiologie des eaux et des aliments	MODE OPERATOIRE	KMO MIC5
	RECOMMANDATIONS SUR LES PRELEVEMENTS D'ECHANTILLON EN VUE D'UNE ANALYSE MICROBIOLOGIQUE	Version : 5
		Date d'application : 31/03/15
		Date version précédente : 25/03/13

PRELEVEMENT D'EAU POUR LES RECHERCHES DES LEGIONELLES SOMMAIRE

4. Prélèvement pour la recherche de *Legionella*

- 4.1 Recommandations générales
- 4.2 Recommandations concernant les modalités de prélèvement et le choix du point de contrôle
- 4.3 Recommandations concernant les mesures *in situ*
 - 4.3.1 Réseau d'eau (froide ou eau chaude sanitaire)
 - 4.3.2 Eaux d'agrément et eaux naturelles
 - 4.3.3 IRDEFA

4. PRELEVEMENT D'EAU POUR LA RECHERCHE DE LEGIONELLA

Il existe trois types d'eau pour lesquels la recherche de *Legionella* est recommandée :

- le réseau d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) ou réseau d'eau froide
- l'eau des installations de refroidissement à dispersion d'eau dans un flux d'air (IRDEFA)
- l'eau naturelle ou l'eau d'agrément

4.1 Recommandations générales

Les consignes générales pour un prélèvement d'eau sont de règle :

- **Mains du préleveur nettoyées et désinfectées**
- Quantité à prélever **1 litre** par point de prélèvement
- Conditionnement stérile **contenant du thiosulfate de sodium (pour eau traitée)**
- Transport dans les 24h hors froid
- Dans le cas d'un prélèvement effectué suite à un traitement choc, il est nécessaire de respecter un délai de 48 h minimum entre le traitement de désinfection des installations et le premier prélèvement de contrôle
- Désinfecter le point de prélèvement par flambage s'il s'agit de robinet métallique, d'une vanne ou d'un point de purge, avec un désinfectant adéquat selon qu'il s'agisse de robinet à cellule photo-électrique, de col de cygne en plastique ou d'un environnement potentiellement dangereux
- Flacon de prélèvement clairement identifié
- **Fiche de prélèvement bien remplie pour la traçabilité des opérations**
- Les échantillons doivent être transportés au laboratoire **le plus rapidement possible**, au plus tard le **lendemain**, à titre exceptionnel au maximum le **surlendemain** du prélèvement, **de préférence en glacière SANS accumulateur de froid.**

4.2 Recommandations concernant les mesures *in situ*

Des mesures *in situ* des paramètres consignés sur la fiche de prélèvement doivent être effectuées par l'entité en charge du prélèvement

La traçabilité des appareils utilisés pour les mesures *in situ* doit être assurée.

Tous les résultats des mesures *in situ* doivent être notés sur la fiche de prélèvement

4.3 Recommandations concernant les modalités de prélèvement et le choix du point de contrôle

- Lorsque l'objectif de l'analyse est **un contrôle de la qualité microbiologique d'une eau**, il faut procéder à une purge et une désinfection préalable avant de prélever l'eau

Microbiologie des eaux et des aliments	MODE OPERATOIRE	KMO MIC5
	RECOMMANDATIONS SUR LES PRELEVEMENTS D'ECHANTILLON EN VUE D'UNE ANALYSE MICROBIOLOGIQUE	Version : 5
		Date d'application : 31/03/15
		Date version précédente : 25/03/13

- Si l'objectif est **un contrôle de risque pour la santé publique**, aucune désinfection ni purge n'est recommandée

Conduite à tenir selon les cas en matière de purge et de désinfection avant prélèvement

Cas envisagé	Purge	Désinfection du point de prélèvement	Remarques
Réseau d'eau froide : - point de suivi réseau - point de distribution	oui non	oui non	Douche ou douchette
Réseau ECS non bouclé : - point de suivi réseau - point de distribution	oui non	oui non	Si possible purge de l'unité de production ou de stockage Douche ou douchette
Réseau ECS bouclé : - point de suivi réseau - point de distribution	oui non	oui non	Retour de boucle Douche ou douchette
Eaux d'agrément et eaux naturelles	non	non	
IRDEFA - eau d'appoint - eau du bac de reprise - point du circuit	conseillée non conseillée	oui non oui	- Sur un point en amont de TAR - Si échantillon dans le bassin - Si vanne de prélèvement

TAR = Tour Aéro Réfrigérante

4.3.1 Réseau d'eau (froide ou eau chaude sanitaire ECS) : choix sur 2 points :

- points techniques :

Flamber ou faire couler 2 à 3mn avant prélèvement : vanne de sortie, retour de boucle, pied de colonne

Faire couler abondamment l'eau pour chasser les dépôts de la canalisation : partie basse du ballon

- point d'usage : robinets et pommes de douche

Si contrôle de l'exposition : prélever au premier jet

Si contrôle de maîtrise du réseau : faire écouler pendant 2 à 3 mn pour recueil de l'eau à l'amont

4.3.2 Eaux d'agrément et eaux naturelles

- Eaux d'agrément : procéder comme pour les eaux de piscine et baignade

- Eaux de fontaines et brumisateurs : utiliser une canne de prélèvement pour positionner le flacon à prélèvement au niveau de l'écoulement d'eau

- Eaux naturelles : procéder conformément au prélèvement d'eau d'adduction

4.3.3 IRDEFA

Procéder conformément au prélèvement d'eau d'adduction publique.

Dans le cas de prélèvement sur IRDEFA, l'agent de prélèvement doit se protéger en s'équipant d'un masque (de type P3), de gants à usage unique et d'un vêtement de protection.

Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le laboratoire.